

GUIDE

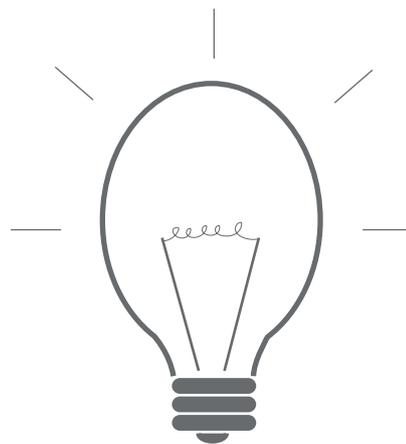
ENTREPRENEURS



happycapital

Donnez du sens à votre argent

A l'origine de toute aventure entrepreneuriale, que ce soit pour le développement de votre PME ou la création d'une Start-up, il y a la volonté pour l'entrepreneur de créer quelque chose de nouveau : réaliser une levée de fonds est avant tout une aventure humaine entre le porteur de projet, qui a eu l'idée, et l'ensemble des Hommes qui vont l'accompagner: ingénieurs, associés, actionnaires, conseillers (financier, juridique, fiscal, comptable...)



Le chemin qui mène à la réussite de votre projet est souvent compliqué : il ne faut pas se perdre en route.

Ce guide a pour objectif de vous accompagner, de structurer votre démarche et faire les bons choix, mais avant tout, vous décrire les démarches à suivre pour déposer votre dossier sur www.happy-capital.fr

Les étapes de l'equity crowdfunding

1^{ère}
étape

LE DÉPÔT ET LA VALIDATION DE VOTRE PROJET

1

Proposez votre projet sur le site, onglet «Lancer sa campagne»

2

Le dossier est étudié par l'équipe Happy Capital.

3

Mail d'acceptation ou de refus de votre dossier

4

Acceptation du dossier et paiement

5

Signature de la convention

6

Remise des éléments nécessaires à la mise en ligne du projet

Avant la mise en ligne de votre projet,
vérifiez si vous répondez aux conditions préalables

- La société doit être enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés en France
- Le montant à lever doit être supérieur à 150 000€ et inférieur à 1 000 000€
- Les investisseurs particuliers devront être minoritaires
- Le montant à lever doit être adapté à vos besoins et à la valorisation de votre entreprise
- Être présent sur les réseaux sociaux est fortement recommandé
- Fournir les documents nécessaires
- Rédiger le document d'informations réglementaires

Vous devez également signer une convention avec Happy Capital qui indiquera notamment que vous devez vous conformer à la nouvelle législation du crowdfunding en vigueur (cf. tutoriel juridique) et qu'un cabinet de conseil de votre région référencé par Happy Capital vous accompagnera pendant la première année.



Ce dernier point est crucial pour la confiance de l'investisseur et la réussite de votre projet.
Pensez à unclure le budget dans votre business plan.

2^{ème}
étape

LA MISE EN LIGNE DE VOTRE PROJET

QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À MENTIONNER ?

- La durée souhaitée de la levée de fonds
- Le montant à lever
- L'existence d'un apport en capital ?
- Le montant minimum acceptable pour la réalisation du projet
- La table de capitalisation

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Les documents juridiques

(Kbis, Statuts, pacte d'actionnaires, bulletin de souscription)

Les documents de présentation

(Document de synthèse, Memorandum, photos HD et vidéos de promotion, CV des dirigeants...)

Les documents financiers

(Bilan, Prévisionnel, Valorisation)

Vous pouvez retrouver tous ces documents ici.

3^{ème}
étape

VOTRE CAMPAGNE

La réussite de votre levée de fonds est conditionné au volume d'investissements dans les 1^{ers} jours de la campagne.

PROMOUVOIR VOTRE CAMPAGNE AUPRÈS DE VOTRE 1^{ER} CERCLE EST PRIMORDIAL.



Diffusion de vos actualités financières et commerciales à Happy Capital pendant toute la période de levée.



Création de profils Facebook, LinkedIn, Viadeo et Twitter, avec mise en place de liens vers votre page Happy Capital



Diffusion de ces données à l'ensemble de vos contacts



Tout au long de votre campagne de recherche de fonds, nous serons contactés par des investisseurs potentiels, ils voudront discuter de votre projet avec vous.

SOYEZ DISPONIBLE :



en personne
en Crowd-Pitch
(vidéo conférence)
par chat

Un espace commentaire est présent sur votre page. 
Vous vous engagez à répondre aux différentes demandes d'informations.

LES RELATIONS SOCIÉTÉS/ACTIONNAIRES

PRÉPARER L'OUVERTURE DU CAPITAL

Comment se passe l'entrée des nouveaux investisseurs au capital de votre entreprise ?

- 1) La décision d'ouvrir le capital de sa société se prend avec l'ensemble des actionnaires ou associés de l'entreprise lors d'une Assemblée Générale. Cette assemblée délègue au Président le soin de constater l'augmentation de capital.
- 2) Droit de préemption : les associés qui ne préemptent pas déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription au titre de l'augmentation de capital de la société.
- 3) Rédaction du pacte d'actionnaires, Happy Capital vous proposera via des partenaires avocats de vous aider dans sa rédaction.
- 4) À l'arrivée des nouveaux actionnaires, il conviendra de modifier les statuts de la société.

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ

Comment se passent les relations entre les différents actionnaires ?

Le principe du crowdfunding veut qu'un projet soit financé par l'ensemble des investisseurs. Cependant, pour faciliter le dialogue entre vos actionnaires et vous, nous vous conseillons d'élire un représentant des actionnaires.

Vous avez également l'obligation d'effectuer un reporting financier régulier. Tous les trimestres la 1^{ère} année et tous les semestres les années suivantes.

LES OPPORTUNITÉS DE SORTIE

Quelle est votre vision ?

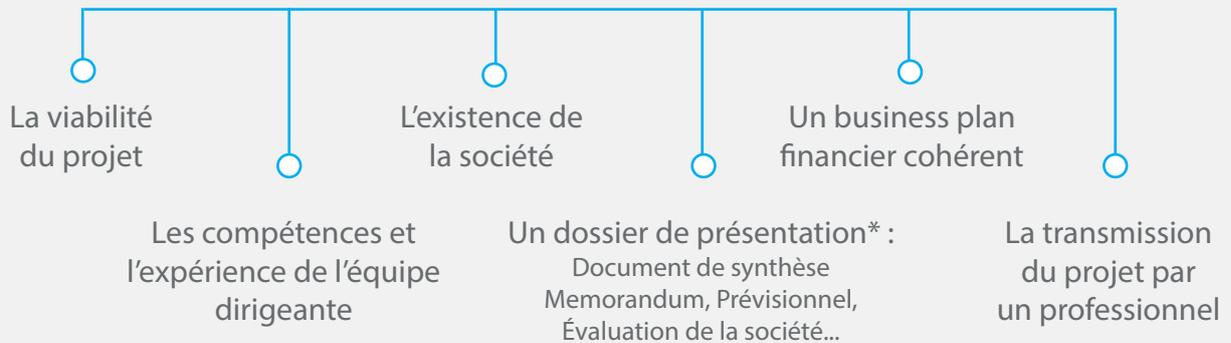
De quelle manière envisagez-vous la sortie de vos actionnaires ?
Au bout de combien de temps ?

Ce sont des questions qu'il faut se poser au début de l'opération de levée de fonds. Cela permet de rassurer l'investisseur potentiel. En général, la sortie de l'actionnaire se fait entre 3 et 7 ans.
(min. 5 ans pour les déductions fiscales)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Quel que soit votre domaine d'activité et de le stade de vie de votre entreprise, vous pouvez déposer votre dossier sur le site internet Happy Capital.

CRITÈRES DE SÉLECTION



Pour pouvoir présenter votre projet à Happy Capital, vous devez réaliser en amont deux dispositions :

La constitution d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui valide l'augmentation de capital

Rédiger un pacte d'actionnaire si nécessaire

* Nous vous proposons également de vous aider dans la préparation des documents de présentation qui fera l'objet d'une proposition chiffrée annexe.

NOTRE RÉMUNÉRATION

Happy Capital met à votre disposition sa plateforme internet pour vous permettre de financer votre projet.

Notre rémunération s'effectue en deux parties :

Une partie fixe : frais de gestion du dossier et de mise en ligne de 2 000 € HT au lancement de la campagne

Une rémunération de 6 à 8% HT du montant de la levée à la réussite de la campagne

Par ce mode de rémunération, Happy Capital est autant impliqué ue vous dans la réussite de votre projet.

Fonctionnalités du site Happy Capital

LA PRÉ-COLLECTE

Cette nouvelle fonctionnalité disponible sur le site Happy Capital permet aux internautes d'effectuer des intentions d'investissements sur des projets présélectionnés par notre équipe. Ce système de pré-collecte qui peut durer quelques semaines permet de finaliser la documentation juridique et de définir les contours financiers de l'opération.

Conformément à la législation en vigueur dans le crowdfunding, l'internaute ne peut accéder aux projets y compris en pré-collecte sans avoir validé qu'il a conscience des risques liés à un investissement au capital d'une société, aucun projet ne peut être lancé en collecte sans la rédaction d'un document d'information réglementaire, document formalisé par l'Autorité des Marchés Financiers. Cette nouvelle fonctionnalité donne une visibilité supplémentaire aux entrepreneurs et est fortement sollicitée par les internautes de la plateforme Happy Capital.

LE VOTE

Ce dispositif vise à donner la parole aux internautes, qui peuvent à tout moment donner leur avis sur un projet. Toutes les personnes ayant un compte peuvent désormais partager leurs évaluations en répondant à cinq questions basées sur la pertinence du projet. Cette nouvelle fonction sert également d'indicateur transparent aussi bien pour les particuliers que pour les porteurs de projet. Ce vote, au delà de l'investissement que peut faire un investisseur ou pas, donne une vision de la qualité des projets et des indications précieuses pour la société en levée de fonds.



happycapital
Donnez du sens à votre argent



9, rue du 4 septembre - 75002 Paris
87, Quai de Queyries, Le Campement 33100 Bordeaux

07.60.45.85.22 pg@happy-capital.com happy-capital.com